L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 30 JUILLET 1870. 23me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 30 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à midi, à la Bourse des Négociants : Un terrain au faubourg Livingston, Upper District, face à la rue Septième ; une pièce de terre, même District, face à la rue des Ancêtres, borné par le ministre du Shérif. Ces ventes sont en vertu d'un arrêté de saisie.

Par Crawford & Co., aux Commissaires, à midi, à la Bourse : Un terrain situé au faubourg Livingston, rue Prytania, entre celles Live Oak et des Magasins.

Un terrain situé au même faubourg, rue des Magasins.

Un terrain situé au même faubourg, rue des Magasins.

Une maisonnette avec toutes ses améliorations qui s'y trouvent.

Un terrain situé rue St. Louis, entre celles Johnson, Deuxième District, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Pour le détail voir aux annonces.

La Question des Débarcadères.

Nous trouvons dans le *Picayune* du soir, l'article suivant qui est une réponse à notre article d'hier :

Une longue pétition d'un grand nombre de capitaines de bateaux à vapeur engagés dans le commerce de la Rivière-Rouge, et d'un nombre considérable de maisons de coton, a été soumise au Conseil des Administrateurs, demandant qu'en vue de l'augmentation des affaires et de l'insuffisance des débarcadères actuels accordés aux bateaux à vapeur de la Rivière-Rouge, un débarcadère additionnel leur soit accordé à ces bateaux, quelque part sur la rive du Chemin de fer Pontchartrain.

Nous espérons que le Conseil, avant d'arrêter définitivement aucune mesure, examinera attentivement la question, car, tandis que l'augmentation de commerce aux bateaux à vapeur exige, sans doute, un débarcadère additionnel pour charger et décharger, il est également important de faire attention à la question d'avarie à la cargaison, et à l'augmentation probable d'une portion considérable de toute la quantité de coton qui est maintenant transportée par terre.

Cette décision, à ce qu'on nous assure, sera prise avec une mesure d'examen attentif, et nous espérons que le Conseil, avant d'arrêter définitivement la question, car, tandis que l'augmentation de commerce aux bateaux à vapeur exige, sans doute, un débarcadère additionnel pour charger et décharger, il est également important de faire attention à la question d'avarie à la cargaison, et à l'augmentation probable d'une portion considérable de toute la quantité de coton qui est maintenant transportée par terre.

Cette décision, à ce qu'on nous assure, sera prise avec une mesure d'examen attentif, et nous espérons que le Conseil, avant d'arrêter définitivement aucune mesure, examinera attent